



PROCES-VERBAL
COMMISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PLAGE NATURELLE DE PLATIN

Commission Délégation de Service Public :
Présentation des candidatures et
offres des candidats

Le mardi 23 janvier 2024 à 9 h

Émetteur :

Service Population
05 46 30 19 91
resp.population@aytre.fr

Membres présents :

Tony LOISEL
Marie-Christine MILLAUD
Frédérique COSTANTINI
Sophie DESPRES
Arnaud LATREUILLE
Hélène RATA

Invités

Virginie PORTALIER
Sylvie BRECL
Mélanie DELACOURT

V PORTALIER ouvre la séance à 9h00.

Dans le cadre de l'infructuosité de 3 lots de la DSP littoral 2024-2029 suite au manque de candidatures et d'un désistement, mesdames Delacourt et Portalier ont effectué des recherches gré à gré afin de contacter des potentiels candidats.

Ce jour, la commission reçoit les 2 candidats retenus afin de s'entretenir avec eux quant à leur projet.

1. Présentation du projet de monsieur et madame ABECASSIS.

Monsieur et madame Abecassis se présentent à 9h et expliquent qu'ils ont eu connaissance de la DSP et ont contacté les services de la mairie.

Aussi, nous les avons rencontrés en amont de la Commission DSP prévue le 23 janvier afin de répondre à leurs questions techniques concernant cette DSP.

Lors de cette rencontre, Virginie PORTALIER a démarré la rencontre par un rappel du principe de concession et de délégation de service public. Elle leur a expliqué également les futurs travaux prévus sur le site notamment afin d'aplanir le sol dans le cadre du projet de sentier littoral.

Parcours des candidats

Ils présentent leur parcours en hôtellerie pour monsieur et sport étude pour madame. Ils ont eu une première affaire le long du canal de Rompsay puis se sont investis dans leur affaire du restaurant du lac (lac de Frace) et l'achat du bus (pour la période hivernale).

Ils ont été propriétaires d'un restaurant au Lac de Frace à Aigrefeuille-d'Aunis pendant 10 ans. Ils ont réussi à faire connaître et prospérer ce lieu ce qui les a amenés à gérer une équipe de 15 salariés et a générer un chiffre d'affaires de 500 000 €.

Ils ont ressenti un besoin de nouveauté et de challenge, ils ont donc vendu leur restaurant et ont candidaté à la DSP afin de relever un nouveau défi.

Concernant le dimensionnement plus petit de cette DSP comparé à leur restaurant du lac d'Aigrefeuille-d'Aunis, ils en ont conscience et sont en recherche de cela. Ils souhaitent gagner en confort de vie et ne plus faire des journées qui commencent à 7h pour finir à 2h. Ils ressentent le besoin de diminuer le rythme et gérer une cabane de restauration sur la plage à 2, voir 3 s'ils prennent un salarié à la haute saison, serait tout à fait adéquat.

Équipement et financement

Ils possèdent des fonds propres suite à la vente de leur restaurant (d'un montant de 180 000€) et peuvent donc investir dans la DSP avec ces fonds.

De plus, ils possèdent déjà le container, ils ont juste besoin de créer les ouvertures et ils ont également les équipements et le matériel de cuisine pour l'équiper.

Ils présentent leur offre avec les menus et tarifs.

La question est posée quant à ce tournant dans leur vie. C'est en effet un tournant après 10 ans au lac. Le challenge est réussi, aussi envie de passer à autre chose. Envie de gérer moins de salariés.

Questions lors de l'entretien technique :

Leur questionnement	Les réponses apportés
<i>L'accès pour amener la cabane sur le site ?</i>	Possible de venir avec une grue pour amener la cabane sur le site, cela a déjà été fait par nos services techniques lors des précédentes saisons pour l'installation des cabanes de la mairie. Les ST recommandent plutôt un système de pelle moins coûteux.
<i>Les tarifs électricité et eau : forfait ou compteurs individuels ?</i>	Pour le moment, c'est sous forme de forfait. Mais nous leur avons expliqué que les compteurs individuels seraient mis en place soit cette année, soit dès l'année prochaine.
<i>Nettoyage sanitaire ? est-ce à la charge des exploitants de nettoyer les sanitaires ?</i>	Le nettoyage des sanitaires est pris en charge par une société avec qui nous sommes en délégation. Mais que s'ils constataient des manquements au nettoyage, ils pourraient en faire part à la mairie. Nous leur avons indiqué que la récurrence de nettoyage des sanitaires par la société sera communiquée aux exploitants.
<i>Que se passe-t-il pour le matériel laissé la nuit ? Existe-t-il un système de gardiennage ?</i>	Il n'existe pas de gardien la nuit pour effectuer une surveillance. Possibilité pour eux d'établir un contrat de gardiennage avec une société, partagé entre tous les exploitants. Ce qui est fait actuellement pour le matériel laissé la nuit, c'est un système d'attache avec cadenas.

<i>Les jours d'ouverture doivent-ils être fixes ou une flexibilité est possible au mois d'avril/septembre lors de mauvais temps ?</i>	La demande principale est de fournir deux services (midi et soir) pendant la haute saison en juillet et août et de respecter les horaires définis en amont. Néanmoins, pour les mois plus creux au niveau de la fréquentation, les exploitants sont plus libres dans la gestion de leurs jours d'ouvertures suivant le mauvais temps qu'il peut y avoir ou non. Le but étant de toujours faire vivre ce lieu.
<i>Comment se passe l'organisation des animations ?</i>	Il leur est indiqué que la municipalité prévoit l'organisation de 4 animations pendant l'été et qu'en complément de cela, les exploitants sont libres de créer des animations. Un parquet sera installé à cet effet. Une demande sera faite également auprès des associations aytrésiennes afin de recenser les animations que celles-ci pourraient proposer. Virginie Portalier les informe qu'il faudra préalablement à chaque manifestation réaliser une déclaration d'événement auprès de la Préfecture pour une question de sécurité et d'assurance.
<i>Existe-t-il un agenda partagé pour coordonner la gestion et l'organisation des animations entre la mairie et les exploitants ?</i>	A ce jour, il n'existe pas d'agenda partagé en ce sens, mais cela pourrait être évoqué avec Stéphane DOUCINOT. Aussi, les candidats ont été informés que le pôle CCE fera le relais sur les réseaux sociaux des animations proposées par les exploitants.
<i>Existe-t-il un défibrillateur sur le site ?</i>	La question sera posée aux Services Techniques
<i>Ils possèdent un brasero et demandent s'ils pourront organiser des manifestations où ils l'allumeront pour cuire des aliments et les proposer à la vente ensuite.</i>	Un arrêté interdit les barbecues sur la plage, mais la question peut-être posée à la préfecture dans le cadre d'une manifestation en indiquant les mesures prises pour protéger le lieu (extincteur, barrière qui délimite l'accès au brasero etc...)
	Ils sont informés que la baignade sur le site est interdite. Ainsi que de la création d'un pôle nautique.

Ils sont intéressés par la cabane qui se trouve sur l'espace dégagé sans arbre, avec vue sur mer et qui est sur un terrain plat comparé aux autres cabanes (cela leur sera plus facile d'installer la terrasse).

Ils sont également force de proposition pour les animations car ils ont eu l'habitude d'en proposer dans leur établissement au Lac de Frace. Ils ont eu su faire vivre ce lieu.

Concernant l'aspect environnemental et la gestion de déchets:

Monsieur et madame Abecassis expliquent:

- Utilisation de produits locaux et frais, cuisinés sur place.

Ils proposent des plats végétariens et ont une gamme végan.

Ils s'adaptent au public car cuisinent sur place.

Ils complèteront l'hiver avec le bus. Ils n'ont comme seul projet que la DSP.

Concernant la question d'embauche d'employés, il prévoit de recruter selon le besoin.

Tous les 2 seront au commande.

Ils souhaitent ouvrir le plus possible et assureront un service midi et soir en juillet et août.

Concernant l'utilisation du brasero, il convient de demander l'autorisation à la préfecture (arrêté préfectoral possible d'interdiction en raison de la sécheresse). Il s'agit d'un site protégé.

Les desserts proposés (dans les menus) sont simples et efficaces (salade de fruit et gâteau au chocolat).

Une assurance reste obligatoire du jour d'installation jusqu'au jour de la désinstallation.

Concernant l'aspect environnemental :

Il s'agit d'un point important pour le couple.

Monsieur et madame Abecassis limitent les contenants recyclables, ils proposent même à leurs clients de participer en venant avec leurs contenants (réduction de la note du fait de la réduction du coût de l'emballage).

Ils vont communiquer à ce sujet.

La vaisselle est lavable.

Concernant le type d'animations proposées :

Ils précisent qu'ils possèdent un carnet d'adresse important grâce aux animations qu'ils ont organisées au lac.

Ils souhaitent contacter les associations et les écoles de musique et de danse.

Ils conservent ce carnet d'adresses car ils ont un lien affectif aussi ils ne resteront pas sur le lac. Ils les suivront.

Il est important que le choix des animations s'articule avec les autres cabanes.

Madame Abecassis propose la mise en place d'un agenda partagé.

L'animation doit s'organiser en partenariat car elle bénéficie à tous. L'organisation peut être mise soit en commun, soit à tour de rôle : identifier la fête de la musique, le WE du 15 août.

T LOISEL explique qu'ensemble, ils vont se tirer vers le haut. L'animation qu'ils proposeront leur attirera du monde.

La possibilité d'avoir un stand lors du concert du 12 juillet dans le parc de Jean Macé est proposée.

Ils précisent qu'ils ont l'équipement pour tenir une cabane de sucré car disposent d'équipements pour crêpes, gaufres et barbe à papa.

Ils ont donc la possibilité de prendre 2 lots si personne ne postule ou ne convient pour la cabane sucré.

Ils avaient un pâtissier au lac et peuvent vendre des glaces de Saint Jean d'Angely.

Ils se positionnent sur une cabane salée mais pourraient envisager de se positionner sur une cabane de sucrée.

Pour conclure, le couple sera infomé par courrier s'ils sont retenus puis leur candidature sera présenté en conseil municipal pour une signature de la convention après le 15 février, puis un envoi à la DDTM en suivant.

Un permis précaire sera à déposer auprès du service urbanisme et une assurance pour la saison à fournir.

2. Présentation de monsieur Espenan : Korser Breizh.

Monsieur Espenan se présente à 09h45. Il explique que cela fait plusieurs années qu'il exploite un food truck de crêpes et galettes bretonnes. Il est breton.

Il est actuellement sur le site du stade rochelais basket , les francofolies (durant 2 ans) et beaucoup d'autres évènements forts en France et en Belgique (Roland Garros beach volley et salon de tatouage).

Il est à la recherche d'un lieu sur lequel il pourrait travailler tous les jours de façon saisonnière.

Il a quitté Paris car les emplacements sont chers et frais annexes. Il vit à La Rochelle.

Leur questionnement	Les réponses apportés
<i>L'accès pour amener la cabane sur le site ?</i>	Possible de venir avec une grue pour amener la cabane sur le site, cela a déjà été fait par nos services techniques lors des précédentes saisons pour l'installation des cabanes de la mairie. Les ST recommandent plutôt un système de pelle moins coûteux.

<i>Les tarifs électricité et eau : forfait ou compteurs individuels ?</i>	Pour le moment, c'est sous forme de forfait. Mais nous leur avons expliqué que les compteurs individuels seraient mis en place soit cette année, soit dès l'année prochaine.
<i>Nettoyage sanitaire ? est-ce à la charge des exploitants de nettoyer les sanitaires ?</i>	Le nettoyage des sanitaires est pris en charge par une société avec qui nous sommes en délégation. Mais que s'ils constataient des manquements au nettoyage, ils pourraient en faire part à la mairie. Nous leur avons indiqué que la récurrence de nettoyage des sanitaires par la société sera communiquée aux exploitants.
<i>Que se passe-t-il pour le matériel laissé la nuit ? Existe-t-il un système de gardiennage ?</i>	Il n'existe pas de gardien la nuit pour effectuer une surveillance. Possibilité pour eux d'établir un contrat de gardiennage avec une société, partagé entre tous les exploitants. Ce qui est fait actuellement pour le matériel laissé la nuit, c'est un système d'attache avec cadenas.
<i>Les jours d'ouverture doivent-ils être fixes ou une flexibilité est possible au mois d'avril/septembre lors de mauvais temps ?</i>	La demande principale est de fournir deux services (midi et soir) pendant la haute saison en juillet et août et de respecter les horaires définis en amont. Néanmoins, pour les mois plus creux au niveau de la fréquentation, les exploitants sont plus libres dans la gestion de leurs jours d'ouvertures suivant le mauvais temps qu'il peut y avoir ou non. Le but étant de toujours faire vivre ce lieu.
<i>Comment se passe l'organisation des animations ?</i>	Il leur est indiqué que la municipalité prévoit l'organisation de 4 animations pendant l'été et qu'en complément de cela, les exploitants sont libres de créer des animations. Un parquet sera installé à cet effet. Une demande sera faite également auprès des associations aytrésiennes afin de recenser les animations que celles-ci pourraient proposer. Virginie Portalier les informe qu'il faudra préalablement à chaque manifestation réaliser une déclaration d'événement auprès de la Préfecture pour une question de sécurité et d'assurance.
<i>Existe-t-il un agenda partagé pour coordonner la gestion et l'organisation des animations entre la mairie et les exploitants ?</i>	A ce jour, il n'existe pas d'agenda partagé en ce sens, mais cela pourrait être évoqué avec Stéphane DOUCINOT. Aussi, les candidats ont été informés que le pôle CCE fera le relais sur les réseaux sociaux des animations proposées par les exploitants.
<i>Existe-t-il un défibrillateur sur le site ?</i>	La question sera posée aux Services Techniques

<i>Ils possèdent un brasero et demandent s'ils pourront organiser des manifestations où ils l'allumeront pour cuire des aliments et les proposer à la vente ensuite.</i>	Un arrêté interdit les barbecues sur la plage, mais la question peut-être posé à la préfecture dans le cadre d'une manifestation en indiquant les mesures prises pour protéger le lieu (extincteur, barrière qui délimite l'accès au brasero etc...)
	Ils sont informés que la baignade sur le site est interdite. Ainsi que de la création d'un pôle nautique.

Avec son associé monsieur Méranville, ils ont les moyens humains et matériels de tenir la cabane et de continuer les marchés (employés et enfants).

Pour eux, c'est intéressant d'être sur Aytré car lui connaît les lieux, il sait qu'il y a du passage d'où un chiffre d'affaires à envisager intéressant.

Concernant le modulaire, il dispose du petit matériel d'équipements mais ne trouve pas le modulaire malgré ses recherches pour une livraison au 01 avril. Les délais de livraison sont très longs pour cette année.

S'ils sont retenus, ils commanderont un modulaire pour l'année N+1 et souhaitent bénéficier de la location d'une cabane mairie de 9m2.

Il propose des crêpes et galettes.

Ils proposent des crêpes végétariennes.

Ils s'adaptent au public car cuisinent sur place.

Les menus sont proposés entre 3,50 et 11 €.

Il peut faire une proposition de salade avec couverts en bambou ainsi que des planches apéro avec fromage et charcuterie.

Il possède la petite licence et grande licence restauration.

Concernant les horaires, il arrive vers 9h pour préparer son service de 12h et soir.

Il peut être opérationnel dès le mois d'avril. Il sera ouvert midi et soir 7j/7 en juillet et août, et ajustera ses horaires sur les autres périodes.

Concernant l'aspect environnemental :

Monsieur Espenan explique :

- Utilisation de produits locaux et frais, cuisinés sur place.

Il utilise de la vaisselle recyclable et couverts en bambou. Concernant la vente de crêpes, il n'y a pas besoin de couverts, il utilise des papiers recyclables.

Consignes pour les bouteilles d'alcool et utilisation de gobelets réutilisables. Le cidre est prévu à la pression.

Concernant la gestion des déchets :

Il installera une poubelle de tri : papier/verre/reste.

Concernant l'animation :

Monsieur Espenan explique qu'il était garde du corps durant 28 ans de chanteurs. Il a gardé un réseau et sait faire de l'évènementiel

Il est pour une proposition éclectique et pense que l'animation ne peut que bénéficier à toutes les cabanes. Il faut s'entendre, communiquer.

Il faut que les cabanes s'accordent sur les animations pour se porter vers le haut.

Il existe un service communication à la mairie qui peut communiquer les animations. Les gérants des cabanes peuvent bénéficier des supports de la Ville.

La question est posée de la possibilité d'être présent pour de l'animation du 12 juillet au parc Jean Macé. Monsieur Espenan pense que cela va être difficile mais étudie la possibilité.

Il précise en réponse à une question qu'il n'avait pas candidaté sur la DSP car lors de la dernière AOT il n'avait pas été retenu et pensait que ce serait de nouveau le cas.

Pour conclure, ils seront informés par courrier s'ils sont retenus puis leur candidature sera présentée en conseil municipal pour une signature de la convention après le 15 février, puis un envoi à la DDTM en suivant.

Un permis précaire sera à déposer auprès du service urbanisme et une assurance pour la saison à fournir.

Après ces 2 entretiens, la commission décide de retenir les 2 offres et candidats. Cela sera acté au conseil municipal du 15 février 2024.

Concernant les 2 autres lots, la recherche de gré à gré se poursuit.

La séance est levée à 10h30.